

Réunion du 29 Août 2018

Présents : MM. GUIGNARD – CURIDA – BORDIER – DEMARQUE – MARTINEZ – GIRAUD – DAUBA

Assiste : M. VALLET

Championnat R1 Futsal :

Appel du club de NIORT A.F.C. contestant l'absence de championnat R1 et qu'il devait légitimement y accéder en tant que champion de D1 District.

Rappel des faits : 3 clubs engagés au mois de Juillet avec une relance téléphonique individuelle

La LFNA a repoussé la date d'engagement pour le secteur NORD au 1^{er} Septembre.

A ce jour 2 engagés suite au retrait du R.C. NIORTAIS.

Comment appliquer la décision de la C.R. APPELS en intégrant les deux clubs engagés à ce jour ?

La proposition de la Commission serait de laisser la poule de 10 secteur SUD et indiquer aux deux clubs engagés qu'ils pourront accéder en R1 dès la fin de saison 2018/2019.

Les montées seraient fixées de la façon suivante :

2 montées par District au-delà de 15 équipes engagées

1 montée par District en dessous de 15 équipes engagées soit au maximum 6 montées secteur NORD. Ajoutées à cela 6 montées secteur SUD pour une poule unique à 12

Or, les clubs contactés en séance, Niort AFC et AJ AULNAY, restent sur la décision d'intégrer la poule R1 SUD.

Suite à la décision de la Commission d'Appel du 20 Août qui a décidé d'intégrer le club de NIORT AFC engagé à la date légale du 31 Juillet au même titre que le club d'AULNAY, la Commission ne peut qu'acter l'intégration de ces deux clubs en R1 secteur SUD devenant une poule unique à 12 clubs.

Cependant, la Commission Futsal fait remarquer les points suivants :

1/ la décision de la commission d'appels, dans son jugement, fait référence aux textes votés à l'AG de LIBOURNE du 17 Juin 2017 et ne tient pas compte des textes modifiés et votés lors de l'AG du 16 Juin 2018 à POITIERS.

2/ En R1 il a été convenu, lors des réunions avec les clubs le 21 et 28 Avril, et voté en AG de Juin 2018 que, pour la saison 2018/2019, il y aurait une poule SUD et une poule NORD, la poule unique n'intervenant que pour la saison 2019/2020.

Conséquences : financière et risque de forfaits.

Le Président,
Robert CURIDA

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET